

## SALLE COMPLEXE SPORTIF DE LA MALADRERIE

	<b>2015</b> DCM du 17/12/2014 tarifs applicables à compter du 01/01/15	<b>2016</b> DCM du 29/10/2015 tarifs applicables à compter du 01/01/2016	<b>2017</b> tarifs inchangés	<b>2018</b> DCM du 16/11/2017 tarifs applicables à compter du 01/01/2018	<b>2019</b> DCM du 18/12/2018 tarifs applicables à compter du 01/01/2019	<b>2020</b> DCM du 17/12/2019 tarifs applicables à compter du 01/01/2020
<b>TARIF NORMAL</b>						
Société et Groupements privés + Associations extérieures (priorité aux associations sportives)						
L'heure	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	55,00 €	Supprimé
> à 4 h / jour	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	223,30 €
≤ à 4 h/ jour						112,00 €
<b>TARIF PREFERENTIEL</b>						
Etablissements publics et associations millavoises (1) - priorité aux associations sportives -						
> à 4 h / jour	111,00 €	111,00 €	111,00 €	111,00 €	111,00 €	112,70 €
≤ à 4 h/ jour	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,00 €	56,80 €
Cautionnement de la salle	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €
Participation Forfaitaire aux frais généraux (2)						
> à 4 h / jour	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,00 €	12,20 €
≤ à 4 h/ jour	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,10 €

(1) gratuité accordée lorsque cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une manifestation, d'une formation organisée sous l'égide du comité fédéral sportif régional ou départemental, ou d'une compétition sportive organisée par une association sportive millavoise ou un établissement scolaire millavois. En outre, les associations sportives millavoises ont droit à deux accès par an gratuitement (organisation de leur assemblée générale, goûter de Noël...), sous réserve de la disponibilité. Toutefois, la participation forfaitaire aux frais généraux s'appliquera quelque soit le cas de figure.

(2) Tarifs applicables pour toute occupation de la salle entre le 01/11 et le 31/03. Tarifs indivisibles